

# La Fédération française de karaté est visée par plusieurs plaintes

16 octobre 2013 | Par [Juliette Chapalain](#) et [Karl Laske](#) - [Mediapart.fr](#)

**Selon nos informations, le président de la ligue lyonnaise de karaté a déposé le 10 octobre une requête en annulation de l'élection du président de la fédération, Francis Didier. Il va aussi déposer plainte contre lui pour « abus de confiance ». Il conteste la mise à disposition gracieuse, par la fédération, d'un appartement à Paris.**

Avec la justice, Francis Didier dit qu'il « *apprend sur le tas* ». Le président de la Fédération française de karaté et disciplines associées (FFKDA), déjà condamné à une peine d'amende en septembre 2010 pour « *prise illégale d'intérêt* », est aujourd'hui visé par une plainte pour « *abus de confiance* » qui doit être déposée cette semaine par le président de la Ligue Lyonnaise, Michel Cipriotis, auprès du procureur de la République de Paris. Le dirigeant lyonnais conteste la mise à disposition gracieuse d'un appartement dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, officiellement destiné aux cadres de la fédération sportive mais en réalité occupé par Francis Didier, pour un coût annuel de 28 000 euros supporté par la fédération.



Francis Didier et Chantal Jouanno, dans "Karaté Magazine" à l'heure de la nomination de la ministre.© DR

Michel Cipriotis a saisi par ailleurs, jeudi 10 octobre, le tribunal de grande instance de Nanterre d'une requête en annulation de l'élection du président Didier en janvier dernier. Selon l'assignation déposée à Nanterre, « *le président de la Fédération a été choisi [en janvier 2013, ndlr] par un comité directeur composé de 17 personnes au lieu des 32 membres prévus dans les statuts* », en raison du scrutin à majorité absolue. « *Le comité directeur n'étant pas régulièrement composé, il ne pouvait désigner l'un de ses membres pour qu'il soit ensuite soumis au vote de l'assemblée générale* », juge M<sup>e</sup> Patrick Anton, l'avocat des Lyonnais.

En avril, une seconde assemblée générale s'est tenue afin de compléter l'instance, mais le mandat du président n'a pas été remis en jeu.

Le président de la Ligue lyonnaise demande au tribunal de « *prononcer l'annulation de l'élection de M. Francis Didier en qualité de président de la Fédération française de karaté et disciplines associées* ». Les dirigeants de la fédération, qui avoisine aujourd'hui les 230 000 licenciés en France, renvoient vers un avis du conciliateur du CNOSF (centre national olympique français), qui a, d'après eux, validé l'élection. Selon les informations de Mediapart, le tribunal de grande instance de Nanterre a pris le dossier en urgence et doit se prononcer le 4 décembre.

Le président de la Ligue lyonnaise est en mode contre-attaque. Cet ancien vice-président puis secrétaire général adjoint du comité directeur de la FFKDA, en charge de la sécurité et du protocole, estime avoir été délibérément écarté du comité directeur, comme le patron de la Ligue du Dauphiné, lors des élections

contestées en janvier dernier. Soumis à une procédure disciplinaire engagée contre lui par la direction de la fédération, Michel Cipriotti a écopé, en septembre, de quatre ans d'inéligibilité. Une décision frappée d'appel, qui s'apparente à une « *cabale* » destinée à faire taire toute contestation, selon M<sup>e</sup> Anton.

Contesté pour l'irrégularité de sa réélection, Francis Didier, président de la fédération depuis 2001, doit faire face à de nouvelles accusations concernant l'utilisation des moyens de la FFKDA à des fins personnelles. En 2009, la brigade financière s'était déjà penchée sur la gestion de l'actuelle direction, révélant que Francis Didier avait proposé les services d'une société de restauration dont il était actionnaire, lors d'une réunion des présidents de ligues et de départements.

« *La société de ma femme a servi des glaces au dessert à toute l'assemblée générale. Quand vous êtes dans le comité directeur de la fédération et dans la société en tant que membre, vous ne pouvez pas...* », explique avec recul Francis Didier à Mediapart. Il lui en a coûté 1 000 euros d'amende. L'affaire de l'appartement risque d'être autrement plus embarrassante. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2013 (consultable en ligne [ici](#)) évoque une convention concernant « *la mise disposition d'un appartement pour les membres du comité directeur* ».

**14000€ ET MONSIEUR ROMAN 3500€.**

**La convention suivante concerne la mise disposition d'un appartement pour les membres du comité directeur, les charges se sont élevées à 28000 euros.**

**Les conventions concernant les aides et les ristournes accordées aux ligues et aux départements, ainsi que la vente des passeports ont été distribuées sous forme de**  
Lors de l'AG, la commissaire aux comptes précise le statut de l'appartement © DR

Or cet appartement, situé rue Bezout dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, n'est occupé que par Francis Didier et sa compagne. Une information constatée par huissier, à la demande de M<sup>e</sup> Anton.



Sur la boîte aux lettres, pas de mention de la Fédération de karaté© DR

Pour l'avocat, « *la présence des deux noms sur l'interphone et la boîte aux lettres suffit à prouver qu'il y a abus de confiance* ». Francis Didier et sa compagne « *se sont approprié un appartement qui ne leur était pas destiné* », résume l'avocat. « *La raison de ce bail est de faire dormir les membres du comité directeur. Or cet appartement sert de logement au couple du président de la Fédération* », explique M<sup>e</sup> Anton.

### « Appartement de fonction » et hôtels

Au sein de la fédération, l'appartement en question fait l'objet d'un vote annuel, sans qu'il soit jamais question d'y loger le seul président. Sur place, la compagne du président confirme que cette adresse est bien son domicile ainsi que celui de son conjoint. Selon elle, c'est un « *appartement de fonction loué par la fédération* ». Elle assure qu'une chambre d'amis lui permet d'héberger occasionnellement des membres du comité directeur. « *Il y en a beaucoup qui viennent régulièrement, pas tous. Mais le vice-président Yves Bui Xuan vient toutes les semaines* », assure-t-elle.

En réalité, les cadres dirigeants de la fédération sont logés à l'hôtel Ibis qui jouxte la FFKDA, à commencer par le vice-président Yves Bui Xuan lui-même. « *Il est parti ce matin. Il vient souvent, il est à côté de la fédération* », répond l'hôtel Ibis Montrouge questionné par Mediapart. « *Ici, c'est un peu la maison* » des membres de la FFKDA, rapporte-t-on. Lors d'un entretien accordé à Mediapart, Francis Didier maintient qu'il s'agit d'« *un appartement pour le président et les dirigeants. C'est loué par la Fédération française de karaté et je l'occupe* ». « *Il y a M. Bui Xuan qui vient...* », répète-t-il lui aussi. Il indique à Mediapart que cet appartement n'a fait l'objet d'aucun contrat entre lui et la Fédération, et qu'il n'est pas déclaré comme un avantage en nature.

La question de la destination de l'appartement se pose depuis 2006. En tout, quatre logements ont été successivement pris en charge par la fédération. En 2006, la trésorerie de la fédération de karaté est mise à contribution pour meubler l'appartement du président.

2006038	IKEA MOBILIER APT PDT	25/04/2006	1	3 078,81
2006046	MAISON LITERIE LIT APPT P	20/04/2006	1	1 260,00
2006047	DARTY LAVE LINGE APT PDT	23/07/2006	1	499,00
2006048	DARTY LAVE VAISSELLE AP	23/07/2006	1	699,00
2007040	DARTY HOTTE SCHOL CUIS	21/08/2007	1	1 058,00
2007041	METRO MEUBLE BAS CUISI	13/06/2007	1	712,82
2007042	METRO FOUR MO	05/06/2007	1	1 193,61
2007043	LE COMPTOIR CUISINE	16/05/2007	1	6 263,45

Les dépenses pour l'appartement

du président dans la comptabilité de la Ffkda© Dr

En 2009, Philippe Loghrieb, ancien trésorier adjoint de la fédération, indique à la brigade financière avoir appris par hasard l'existence d'un appartement loué par la FFKDA. « *Mme P. a eu connaissance d'une quittance de loyer portant sur un logement, situé avenue du Général-Leclerc, à Paris, occupé par M. Didier. Par contre je ne savais pas que la FFKDA payait un appartement rue Nansouty, appartement susceptible d'être occupé par M. Didier. Le loyer payé par la Fédération est de 1 500 euros et en comité directeur de janvier 2009, cet appartement a été évoqué, et il a été précisé qu'il pouvait servir d'hébergement pour les directeurs en déplacement. L'attribution de ce logement aurait dû faire l'objet d'une délibération de l'assemblée générale de la FFKDA. À ma connaissance, M. Didier est le seul à avoir bénéficié de ce genre d'avantage.* »

Également interrogé en 2009, Gérard Garson, prédécesseur de Francis Didier à la tête de la fédération française, apprend par la brigade financière que son successeur a bénéficié d'un appartement. « *Pendant ma mandature, il n'y avait aucun appartement loué par la fédération à titre de logement pour quelqu'un de passage à Paris. Selon moi, cette décision doit être prise au moins par le comité directeur et ratifiée par l'assemblée générale. À mon avis, M. Didier a dû garder cet appartement pour son usage privé* », déclare-t-il.

À la suite de l'enquête policière, en janvier 2010, les cadres de la fédération se sont interrogés sur le statut de l'appartement, et ont décidé de voter une résolution pour clarifier sa destination : l'appartement a été loué par la FFKDA en vue d'être « *mis à disposition des membres du bureau directeur et du président* », note un procès-verbal interne. Lors de cette assemblée générale, on souligne que l'appartement est « *destiné à plusieurs personnes* », et permettrait d'économiser en chambres d'hôtel.

En juillet 2010, la délicate question de la déclaration au fisc de l'appartement est mise sur la table.

« S'agissant de l'appartement loué pour le président, il a été évoqué de les intégrer [les coûts] en avantages en nature, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 », souligne le trésorier Michel Gaubard, dans son rapport. La question semble finalement avoir été balayée, puisque la résolution n°6 de l'assemblée générale suivante fait à nouveau état, en janvier 2011, d'une « location d'un appartement mis à disposition des membres du bureau directeur pour un montant de 27 702 euros ». Le parquet de Paris devrait être saisi de ces faits dans les prochains jours par l'avocat de Michel Cipriotis, président de la Ligue Lyonnaise.



Vœux de Francis Didier en 2012 à l'hôtel Pullman Paris (source site FFKDA)© DR

Francis Didier, le président de la Fédération française de karaté, a mis toute son énergie pour obtenir l'élimination de son adversaire des instances dirigeantes du karaté. Il a initialement saisi la commission disciplinaire de plusieurs incidents mineurs – simples échanges de noms d'oiseaux – ayant opposé ses proches à des dirigeants lyonnais. Lors de la première réunion de la commission en septembre, il a mis en avant un autre grief, celui d'avoir caché le statut associatif du Comité de coordination Rhône-Alpes de karaté (CCRK), une instance régionale rassemblant les ligues de Lyon et du Dauphiné-Savoie, créée en 2002.

Depuis, Michel Cipriotis a apporté la preuve que la fédération n'ignorait pas le fonctionnement de cette structure associative, qui avait été une demande faite par le conseil régional Rhône-Alpes pour financer les activités des ligues de Lyon et de Dauphiné-Savoie. Ce qu'ont confirmé par écrit deux directeurs régionaux successifs des sports et de la jeunesse, Max Rullier et Jean-Luc Garde. « *Les disciplines sportives de Rhône-Alpes et plusieurs ligues, à défaut d'une fusion, ont été vivement incitées par le Conseil régional et la DRDJS à mettre en place cette structure de coordination* », a indiqué M. Rullier. « *La région recommande la création d'une coordination Rhône-Alpes qui fédère les deux ligues académiques du lyonnais et Dauphiné-Savoie*, a expliqué l'actuel directeur Jean-Luc Garde, *ainsi, aucune subvention n'a pu être versée directement à l'une des deux ligues sans que celle-ci ait été préalablement allouée à la Coordination Rhône-Alpes de karaté et disciplines associées.* »

L'idée que la Fédération française ait pu méconnaître le fonctionnement du CCRK est par ailleurs contredite par la propre comptabilité de la FFKDA, qui, comme Mediapart a pu le constater, fait apparaître les flux financiers entre le CCRK et les ligues. Ce mercredi, le dossier de Michel Cipriotis, président de la Lyonnaise de karaté, sera réexaminé en appel par la commission de discipline de la FFKDA.

La boîte noire :

Informés des préparatifs d'une plainte visant la mise à disposition gracieuse d'un appartement au président de la Fédération française de karaté, Francis Didier, nous nous sommes rendus sur place, jeudi 10 octobre. Et nous avons pu nous entretenir avec sa compagne à son domicile. Le lendemain, 11 octobre, nous avons été reçus au siège de la fédération, à Montrouge, par Francis Didier et son conseiller juridique, Mario Grumic.

L'avocat de Michel Cipriotis, M<sup>e</sup> Patrick Anton, qui a récemment défendu Alexandro Castro, l'arbitre bousculé par Leonardo, directeur sportif du PSG, en mai dernier, nous a communiqué le texte de la requête visant à annuler l'élection de M. Didier, ainsi que ses conclusions en défense de M. Cipriotis devant la commission de discipline.

**URL source:** <http://www.mediapart.fr/journal/france/151013/la-federation-francaise-de-karate-est-visee-par-plusieurs-plaintes>